

# Avocats Hors Québec Création d'une association et d'un groupe de travail au Barreau du Québec

Jusqu'à récemment, les avocats hors Québec n'avaient pas d'association ni même de réseau pour discuter des questions les touchant. Ce n'est plus le cas. En octobre dernier, un groupe d'avocats comprenant déjà près de 300 membres organisait une assemblée générale constitutive pour adopter les statuts d'une nouvelle association, Avocats Hors Québec, et élire des administrateurs.

Avec des membres dans 71 pays différents, de l'Afrique du Sud jusqu'à Vanuatu, le Barreau du Québec peut se targuer d'avoir un large réseau international et les avocats québécois d'avoir su profiter de la mondialisation et des développements du droit international. Approximativement 10% des membres du Barreau, soit près de 2000 avocats, travaillent à l'extérieur du Québec, sans compter les membres qui conservent leur adresse professionnelle au Québec, mais qui œuvrent en partie ou essentiellement à l'étranger.

Les raisons pour lesquelles les membres à l'étranger maintiennent leurs liens avec le Barreau du Québec sont diverses : certains pratiquent le droit en dehors des frontières du Québec tandis que d'autres souhaitent conserver la possibilité de revenir pratiquer au Québec; d'autres encore ont besoin d'appartenir à un barreau dans leurs fonctions, restent membres pour le réseau professionnel que peut constituer le Barreau ou souhaitent tout simplement garder un lien avec leur lieu d'origine.

Selon M<sup>e</sup> Marc Porret, président de l'association Avocats Hors Québec : « Plusieurs membres du Barreau (tant au Québec qu'à l'étranger) sont d'avis qu'un tel réseau international est un atout pour le Barreau et ses membres, et que le Barreau devrait envisager des mesures incitant les membres à l'étranger à maintenir leur affiliation au Barreau malgré leur expatriation, car de nombreux membres de l'association Avocats Hors Québec sont également membres de plusieurs barreaux. En effet, un diplômé du programme national de l'Université d'Ottawa ou de McGill, ou du programme de maîtrise de l'Université de Montréal en common law est admissible aux examens d'autres barreaux en Amérique du Nord. »

« Parmi les questions qui intéressent les membres à l'étranger depuis quelque mois, la question de la formation permanente, en passant du pourquoi au comment de l'applicabilité aux membres hors Québec, a suscité beaucoup de discussions, poursuit M<sup>e</sup> Porret. Une autre question qui intéresse les membres à l'étranger concerne la création éventuelle d'une catégorie particulière pour les membres hors Québec comme dans la majorité des barreaux au Canada et à l'étranger. La couverture de l'assurance-responsabilité du Barreau pour les membres hors Québec est aussi une question d'intérêt pour plusieurs. Enfin, de manière plus générale, la question de la représentation des besoins particuliers des membres hors Québec au sein des organes de décision du Barreau intéresse les membres à l'étranger. »

Les objets pour lesquels Avocats Hors Québec a été constituée, à des fins purement éducatives, sociales et non-lucratives pour ses membres, sont les suivants :

- Promouvoir et défendre les intérêts de ses membres.
- Favoriser la collaboration avec les instances du Barreau du Québec et autres organismes, plus particulièrement en ce qui concerne les besoins et spécificités des avocats œuvrant à l'extérieur du Québec.
- Faciliter les liens et la formation de ses membres.

L'association Avocats Hors Québec est ouverte à tous les membres du Barreau, incluant ceux résidant au Québec. Ses membres pratiquent dans des champs de droit très variés : droit de la personne, droit du commerce international et droit de l'immigration, par exemple, tandis que d'autres ne pratiquent plus le droit. Certains membres sont en pratique privée ou en entreprise, d'autres travaillent pour des gouvernements et des organisations internationales ou œuvrent dans le milieu académique ou associatif.

Les cinq administrateurs en titre sont M<sup>e</sup> Bernard Colas (secrétaire), M<sup>e</sup> Gabrielle Marceau (trésorière), M<sup>e</sup> Marc Porret (président), M<sup>e</sup> Alain Tellier et M<sup>e</sup> Marie-Andrée Vermette. Les cinq administrateurs suppléants sont M<sup>e</sup> Sylvain Beauchamp, M<sup>e</sup> Marc Dupont, M<sup>e</sup> Isabelle Faulkner, M<sup>e</sup> Lucie Laplante et M<sup>e</sup> Corina Stonebanks. Les administrateurs représentent la diversité géographique et d'activités professionnelles des membres de l'association.

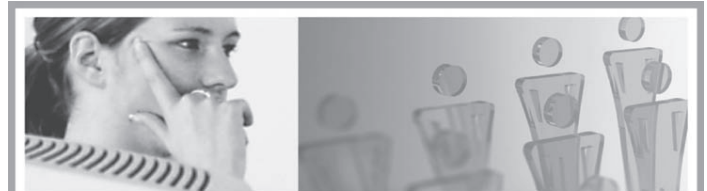
## Groupe de travail

Par ailleurs, le 10 juin 2009, le Comité exécutif du Barreau du Québec a créé le Groupe de travail relatif à l'exercice de la profession hors Québec, présidé par le bâtonnier de Montréal, M<sup>e</sup> Nicolas Plourde. Font aussi partie du groupe de travail, M<sup>e</sup> Velamah Cathapermal, M<sup>e</sup> Jacques Houle, M<sup>e</sup> Lucie Laplante, M<sup>e</sup> Dyane Perreault, M<sup>e</sup> Frédéric Gouin et M<sup>e</sup> Marc Porret. Le Groupe de travail se réunit régulièrement et fera rapport au Comité exécutif du Barreau. Un sondage a déjà été commandé par le Groupe de travail et circule actuellement auprès des membres hors Québec afin de mieux comprendre leur profil et leurs besoins. Les résultats devraient être connus sous peu.

Par ailleurs, les membres du Barreau œuvrant à l'étranger, mais n'ayant pas déclaré d'adresse hors Québec, sont invités à communiquer avec M<sup>e</sup> Frédéric Gouin (fgouin@barreau.qc.ca) s'ils souhaitent participer au sondage. Le Groupe de travail invite également les avocats qui le désirent à lui soumettre leurs réflexions sur des questions d'intérêt pour ses travaux. ■

## Pour commentaires ou pour joindre Avocats Hors Québec

Les membres de l'association Avocats Hors Québec utilisent un groupe de discussion électronique sur Google Group (on peut acheminer ses commentaires ou se joindre à eux gratuitement en transmettant un courriel à mporret@gmail.com), et ont créé des réseaux sociaux professionnels sur LinkedIn et Facebook. Un site Web permettant des forums de discussion par thème et la mise en réseau des membres sera par ailleurs disponible dans les prochains mois.



Fondation  
du Barreau  
du Québec

CONCOURS  
JURIDIQUE 2010

La Fondation du Barreau du Québec vous invite  
à soumettre votre candidature

Les ouvrages présentés au Concours juridique 2010 doivent répondre  
aux critères d'admissibilité de l'une ou l'autre des catégories suivantes :

Répertoire et Manuel de pratique  
professionnelle  
Manuscrit d'article juridique

Pour connaître les critères d'admissibilité ainsi  
que la procédure à suivre, veuillez consulter le site Web  
de la Fondation du Barreau du Québec :

[www.fondationdubarreau.qc.ca](http://www.fondationdubarreau.qc.ca)  
(Concours juridique / Règles du concours 2010)

Date limite pour le dépôt des candidatures : 1<sup>er</sup> avril 2010

Pour information : [infondation@barreau.qc.ca](mailto:infondation@barreau.qc.ca)  
Téléphone 514 954-3461